

# AVIS DE RAPPEL DE CE VÉHICULE

## RISQUE DE DÉCÈS ET D'EXTINCTION

DE LA VIE SOUS TOUTES FORMES LIÉS À L'UTILISATION  
DE VÉHICULES UTILITAIRES SPORT (VUS)<sup>1</sup>

Selon la Loi no. 2 - Article 4.2 Interdiction des Véhicules Utilitaires Sport (VUS) du Ministère de la Nouvelle Normalité

Les VUS produisent des émissions de gaz à effet de serre plus élevées que les autres véhicules de transport personnel, incluant les VUS hybrides qui peuvent produire plus de CO<sub>2</sub> que les voitures à essence ordinaires. Au Québec, alors que le nombre de ventes d'automobiles a diminué de 28% depuis 1990, les ventes de VUS et de camions ont augmenté de 246%. Dans l'objectif d'une décarbonisation totale de la société québécoise d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2030, le Ministère de la Nouvelle Normalité procède à un rappel de tous les VUS, incluant les VUS de type « hybride ». L'utilisation de ce véhicule est désormais prohibée. Le remorquage de ce véhicule suivra dans les 24 heures suivant la livraison de cette notice. Le Ministère ne vous encourage pas à remplacer ce véhicule par un véhicule électrique mais plutôt à prioriser le transport en commun, l'auto partage et le transport actif. Pour toutes questions contactez Benoit Charrette, Ombudsman de la Transition climatique : 418-521-3911.

1 Hyundai Palisade, Santa Fe, Kona, Venue et Tuscon, Honda Pilot, Passport, HR-V, CR-V, Kia Telluride, Sorento, Seltos, Soul, Sportage, Toyota Highlander, 4Runner et Venza, C-HR, Highlander, 4Runner, Acura RDX et MDX, Jeep Grand Cherokee, Cherokee L, Renegade, Cherokee, Compass Lexus RX, Nx, Ux, Subaru Ascent, Crosstrek et Forester, Acura RDX, MDX, Audi Q3, Q5, BMW X1, X2, X3, Buick Enclave, Encore GX et Encore Chevrolet Trax, Cadillac XT5, Ford Edge, Explorer, Ecosport, Escape et Bronco Sport, Infiniti QX50, Mazda CX-9, CX-30, CX-3 et CX-5, Mercedes-Benz GLC et GLB, Nissan Murano, Kicks, Qashqai et Rogue, Volkswagen Atlas et Tiguan, Chevrolet Blazer, Mitsubishi, Eclipse Cross, RVR, entre autres...